

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 8 DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHÉLEMY

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 20h00

Présidence: Monsieur Alain Favre

Préavis municipal n° 02/2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024

Le Conseil communal de St-Barthélemy

- > vu le préavis municipal n° 02/2023
- > ouï le rapport de la commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## Décide:

d'accepter l'arrêté d'imposition 2024 tel que présenté, comprenant un taux de 75% sur le revenu et la fortune.

Ainsi délibéré en séance du 02 octobre 2023.

Au nom du Conseil communal

Le Président

Alain Favre

Conseil Commun

Carole Bugnon

La Secrétaire